

## QUALITÉ DE L'AIR

Publié le 23/07/2019



### Mise en place des mesures dans le cadre de l'épisode de pollution, mercredi 24 juillet à partir de 7h30.

Considérant l'épisode de pollution en cours sur le bassin annécien, la Ville activera la circulation différenciée en centre-ville (intérieur de la rocade) à partir du mercredi 24 juillet, 7h30, pour une durée pour le moment indéterminée.

Ainsi, pour circuler à l'intérieur de la zone de circulation différenciée, vous devez impérativement disposer d'un véhicule doté d'une vignette Crit'Air 0,1,2, ou 3. Il en est de même pour accéder à un parking municipal. Le certificat concerne tous les véhicules routiers à moteur : deux roues, trois roues, quatre roues, véhicules particuliers, utilitaires et poids lourds.

Il est donc conseillé aux véhicules Crit'Air 4 et 5 de rester stationnés et de ne pas se déplacer.

Les jours de circulation différenciée, la SIBRA met en place le ticket à 1€ valable toute la journée sur toutes les

**MOI**

---